

Je regrette qu'il ne soit ainsi, parce que malheureusement il est impossible de fournir aux miliciens de ce pays les emplacements qu'on aimerait leur réserver, en vue des exercices qu'ils doivent exécuter. Nous avons, à Pointe-aux-Trembles, un champ de tir qui ne donne pas satisfaction, parce qu'il faut pour s'y rendre autant de temps qu'on doit prendre pour arriver au camp de Longueuil. Il faut environ quarante minutes aux miliciens pour atteindre ce camp et quarante minutes également pour en revenir; lorsqu'il arrivent au champ de tir, l'après-midi est assez avancé et il ne reste pas beaucoup de temps pour pratiquer le tir. On n'eût jamais l'intention de se servir du terrain de Dorval pour un champ de tir. Si mon honorable ami avait été tant soit peu au courant de la question, il n'aurait pas avancé cette idée. On se propose d'employer ce terrain à des fins d'instruction et non pas à des exercices de tir à la cible. Mon honorable ami le ministre des Travaux publics (M. Rogers) est absent de la Chambre, mais s'il se trouvait ici, il donnerait à l'honorable député l'assurance que les plans sont prêts. Nous avons une réserve de \$200,000, quelque part, cela nous permettra de commencer et de poursuivre l'exécution du plan que nous avons arrêté; il se peut encore que le budget supplémentaire contienne un crédit destiné à la construction, à une date rapprochée, d'une école militaire, à Dorval. Je serai donc très heureux de répondre aux questions de mon honorable ami et de déposer, en temps utile, tous les documents nécessaires.

(La motion est adoptée.)

CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE.

Le très hon. WILFRID LAURIER demande:

Copie de toutes pétitions et requêtes d'organisations commerciales ou autres au sujet de la construction immédiate du canal de la baie Georgienne, et de toute correspondance s'y rapportant depuis le 21 septembre 1911.

—Monsieur l'Orateur, il est parfaitement connu qu'au cours des dernières vacances, un grand nombre de requêtes et de résolutions de chambres de commerce et de différentes associations commerciales ont été adressées au Gouvernement représentant à ce dernier l'opportunité, non, la nécessité de commencer la construction du canal de la baie Georgienne. Jusqu'à présent, on ne relève aucun indice d'une intention quelconque de la part du Gouvernement d'accéder à ces requêtes répétées. Il y a plus:

les journaux qui semblent être dans les secrets du Gouvernement ont publié, plus d'une fois, la déclaration que les ministres se proposaient non pas de commencer cet ouvrage, mais de nommer une commission chargée de faire une enquête.

Je ne sais si cette enquête portera sur les travaux d'art ou d'autres détails de l'entreprise; toujours est-il que le Gouvernement, à ce que l'on dit, ne veut pas prendre de décision avant d'avoir fait faire des investigations par une commission nouvelle.

Je dois faire observer que deux commissions ont déjà été chargées d'étudier la question: l'une fut instituée sous l'ancien gouvernement du Canada, en 1859, et l'autre, sous le ministère dont j'étais le chef, il y a six ou sept ans. Elles ont l'une et l'autre fait les rapports les plus complets, et je considère que nous avons actuellement en notre possession autant de renseignements qu'il en faut pour arrêter une détermination.

A la Chambre, des membres marquants des deux partis ont plus d'une fois fait observer que le canal de la baie Georgienne est nécessaire au développement du commerce canadien. Mais il y a lieu de penser que depuis l'avènement du Gouvernement actuel, certaines personnes dont le réseau du Saint-Laurent favorise les intérêts lui ont représenté que l'Etat doit faire tendre tous ses efforts vers l'amélioration des canaux du Saint-Laurent et s'abstenir de toute dépense à l'égard de la canalisation de la baie Georgienne et de la rivière Ottawa. En d'autres quartiers, je le sais, on considère au contraire que la canalisation de l'Ottawa et la baie Georgienne doit se poursuivre à l'exclusion de toute dépense nouvelle relativement au réseau du Saint-Laurent et que, par conséquent, l'Etat doit s'occuper uniquement du réseau de canaux de l'Ottawa et s'abstenir de toute entreprise nouvelle sur le Saint-Laurent.

Pour ma part, je suis fermement convaincu que l'on se trompe de part et d'autre, que nous avons besoin des deux réseaux, que nous avons lieu de compter que le mouvement du commerce de l'est à l'ouest, et plus particulièrement de l'ouest à l'est, deviendra tel, que les réseaux du Saint-Laurent et de l'Ottawa seront tous deux indispensables. A l'heure qu'il est, nous nous occupons d'améliorer le réseau du Saint-Laurent, et le Gouvernement fait